

LA PASSERELLE EST À VOUS!

Règlement et organisation

L'association «Faites Avanchets» vous propose «La Passerelle est à vous» aux Avanchets, un vide-grenier de 10h à 18h, de l'entrée du Centre Commercial des Avanchets (côté bibliothèque) à la fin de l'allée sous les arbres entre la rue Grand-Bay et la rue Oscar-Bider.

Dès 10h venez vendre ou acheter mais encore et surtout rencontrer vos voisins. Partagez un verre de l'amitié ou mangez sur le pouce au stand de l'association «Faites Avanchets».

L'organisation est assurée par l'association «Faites Avanchets» en collaboration avec le CCOA et Cogirim. Vide-grenier par et pour les habitants des Avanchets dans le périmètre défini par les organisateurs. Chacun peut installer selon les directives émises par le comité organisateur, son stand de vente d'objets d'occasion.

Participation

Gratuite et ouverte à toutes et tous les habitants des Avanchets, excepté les stands:

- publicitaires;
- de vente proposant des objets neufs produits en série de manière industrielle ou artisanale - les associations à but non lucratif actives et reconnues ne sont pas concernées par cette mesure. Elles doivent au préalable prendre contact avec le comité organisateur;
- faisant de la propagande religieuse, sectaire, politique, etc.

Stands

Chacun se débrouille. Aucune infrastructure (tente, table, banc, eau, électricité, etc) n'est fournie. Aucune réservation de place, on s'arrange à l'amiable entre voisins.

Pas de sono aux stands, sauf pour le comité organisateur.

L'emplacement est libre dans un périmètre défini par les organisateurs. Pas de stand devant les bouches d'incendie, les entrées d'immeubles, les passages et sur les emplacements réservés:

- par le comité organisateur pour l'animation;
- par les habitants du quartier qui s'investissent dans le comité d'organisation de la manifestation.

Laisser un espace de 3m50 pour le passage entre les stands disposés de part et d'autre. Les dimensions d'un stand sont limitées à 3m sur 2m au maximum.

Pour pouvoir détenir un stand il faut avoir lu et accepté les conditions du présent règlement. L'acceptation se fait en signant le talon d'inscription le jour même ou sur le formulaire du site web de l'association.

Stand nourriture et boissons

Aucun stand ne peut proposer à la vente de la nourriture et/ou des boissons. Cela est exclusivement réservé au comité organisateur sur le stand de l'association «Faites Avanchets».

Nettoyage

Chacun nettoie les abords de son stand et remporte chez soi ce qu'il n'a pas vendu. Les autres déchets doivent être triés et apportés au point de récupération et de recyclage situé aux abords de l'école d'Avanchet-Jura.

Circulation

Le périmètre de «La Passerelle est à vous» est interdit à la circulation de tout véhicule (exceptés ceux du comité organisateur). La sécurité de tous passe avant tout!

Pour le bon déroulement de la mise en place de la manifestation, aucune installation, ni déballage de stands n'est autorisée avant 9h45.

Le comité d'organisation édicte des consignes par délégation des autorités compétentes. En cas de non-respect des consignes, tout un chacun peut-être exclu du périmètre du vide-grenier.

Plus d'informations pendant cette journée au stand de l'Association «Faites Avanchets».

Contact, inscription et renseignements:

Association «Faites Avanchets»
faitesavanchets@gmail.com
www.faitesavanchets.ch